



Lyon 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> arrondissements

Secteurs de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Meyzieu, Décines, Caluire, Rillieux, Sathonay, Oullins, Pierre-Bénite, Francheville, Chaponost, Brindas, Ste-Foy, St-Genis-Laval, Brignais, Irigny et environs, Mornant, Givors et Sud Lyonnais...

34 cours de Verdun 69002 Lyon / Mel : lyonconfluences@ldh-france.org  
Twitter : @LDH\_LyonConf / Site : <https://site.ldh-france.org/lyonconfluences>

Septembre 2024  
N°16

## Notre responsabilité

Le deuxième tour des élections législatives de juillet dernier a montré qu'il était encore possible de permettre à un large Front Républicain d'écarter le RN du pouvoir, malgré la stupeur et l'inquiétude provoquées par la dissolution de l'Assemblée Nationale. Mais cela ne constitue qu'un répit de courte durée.

La LDH avait fait le choix fort de s'engager contre l'Extrême droite en construisant dès le mois de mai lors de son Congrès, une feuille de route reposant sur la construction d'une dynamique impliquant des partenaires de la société civile, et des syndicats. À tous niveaux, national, local, des collectifs et des réseaux ont pu construire et constituer des lieux de réflexion et d'actions.

Cela a prouvé que, lorsque cette dynamique populaire trouve un écho à l'intérieur des partis, le résultat est positif.

Nous devons tous poursuivre dès aujourd'hui la lutte contre les idées de l'extrême droite, pour défendre et renforcer un État de droit qui garantisse les droits et libertés effectifs pour toutes et tous.

Les idées de l'extrême droite ont infiltré tous les lieux de pouvoir (politique, administratif, judiciaire, médiatique...) et les déclarations sidérantes du nouveau ministre de l'Intérieur (« L'État de droit n'est pas intangible, ni sacré ; l'immigration n'est pas une chance ») l'attestent.

Mais la lutte contre l'extrême droite et ses idées ne peut se satisfaire de contester leurs idées et tenter de mettre en évidence leurs mensonges. Comme l'analyse Pierre Rosanvallon : « Les idées de la droite extrême ne séduisent que parce que le langage de la gauche n'entre plus en résonance avec ce que vivent les gens. Il en reste trop souvent à l'incantation et à la dénonciation sans plus offrir de vision attrayante et crédible ».

Vaste chantier pour répondre aux attentes de libertés démocratiques, de respect, de justice...

À notre niveau, avec les partis, syndicats, associations progressistes, nous voulons travailler à porter un message d'espoir pour un projet de société plus égalitaire, agir avec des collectifs de citoyen·nes pour faire obstacle à l'injustice sociale et à la ségrégation scolaire, défendre les droits des immigrés, s'opposer à la répression des mouvements d'opposition, notamment les mouvements écologistes...

Immense responsabilité pour les groupes de travail de la section Lyon Confluences.



**Invitation aux membres de la LDH.**

Le vendredi 4 octobre, de 18h à 21h à l'auditorium de la Maison du Barreau de Paris. **La cérémonie d'hommage sera retransmise en direct sur la page Facebook de la LDH.**

Soyons nombreuses et nombreux à lui rendre hommage.

### Rassemblements

**1 HEURE POUR GAZA** depuis le 6 mars, tous les jours de 18h à 19h, Place de la Comédie, Lyon 1<sup>er</sup>

<https://www.facebook.com/une.heure.pour.gaza>

Les réunions de section de la LDH Lyon Confluences ont lieu tous les premiers jeudis du mois, de 18 à 20h au local de la LDH, 34 Cours de Verdun, Lyon 2<sup>ème</sup>.

**Prochaines réunions**

le 3 octobre  
le 7 novembre

# Soutenons Kélé :

## La campagne de soutien contre son expulsion et pour sa régularisation continue

Plus de 300 personnes lui ont apporté leur soutien dans une soirée culturelle émouvante le 24 mai à la Mairie de Lyon 8ème, organisée par le Collectif de soutien et le Collectif RESF- Jeunes.

Une Tribune signée par 162 artistes a été adressée à la Préfète du Rhône.

L'avocat de Kélé a déposé le recours contre l'OQTF (obligation de quitter le territoire français) du 12 mars et le jugement devrait normalement se tenir dans les mois qui viennent.

Un courrier a été adressé aux nouveaux élu.e.s de « l'arc républicain » du Rhône pour les sensibiliser et demander leur soutien.

Nous continuons à montrer qui est réellement Kélé à travers la lecture d'extraits de son recueil de poésies *Écrire sans arrêt* dans le maximum d'initiatives culturelles et associatives.

Kélé remercie tous ceux et celles qui lui apportent un soutien précieux dans cette période de vie très difficile pour lui.

**A. C.**

Parrain Républicain de Kélé  
membre de son Collectif de soutien

<https://www.streetpress.com/sujet/1725460495-kele-ex-pulsable-envers-contre-tout-exile-migrant-vie-france-oqtf-guinee-lyon>

### Plus d'informations :

- Billet sur Mediapart résumant la soirée : <https://blogs.mediapart.fr/soutenez-kele/blog/290524/lyon-300-personnes-reunies-en-soutien-kele-et-tous-les-jeunes-frappes-d-oqtf>
- Tribune des 162 artistes : <https://blogs.mediapart.fr/soutenez-kele/blog/250524/travailleur-diplome-integre-insere-dans-le-milieu-artistique-kele-est-une-chance-pour-la-france-n>
- Pétition : [chng.it/nFP6nts9gp](https://chng.it/nFP6nts9gp)
- Site Soutenez Kélé : <https://www.soutenezkele.fr>
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/soutenezkele>
- Page Instagram : <https://www.instagram.com/soutenezkele/>



### Sur mon chemin

*Sur mon chemin j'ai croisé le malheur.*

*La tristesse, les larmes,  
la galère, le mépris,  
le chagrin, la colère,  
sans oublier d'où je viens.*

*Sur mon chemin j'ai croisé  
le regret, le désespoir,  
le malaise*

*Sur mon chemin j'ai croisé  
le danger, la douleur  
à laquelle j'ai survécu.*

*Sur mon chemin j'ai croisé  
le sourire de gens bien,  
la joie, le bonheur, la main tendue  
tout en restant enthousiaste.*

*Sur mon chemin,  
même s'il reste encore long,  
je crois en l'avenir.*

**Kélétygui Sylla**

## Frontière franco-italienne : une réalité méconnue de l'immigration

Dans leur livre *L'exil, toujours recommencé* les chercheurs Anne-Claire Defossez et Didier Fassin mettent en lumière la réalité des migrants à la frontière franco-italienne, particulièrement au col de Montgenèvre. Leur enquête, menée sur cinq ans, révèle les difficultés et les dangers auxquels ils et elles font face, ainsi que l'insuffisance des actions publiques pour leur venir en aide.

Les auteurs critiquent la politique de répression de l'État français, qui priorise la traque des exilés au détriment de leur dignité et de leurs droits, et dénoncent le décalage entre les discours politiques et les réalités du terrain. Malgré les efforts des bénévoles pour secourir les migrants, ces derniers affrontent des conditions de vie précaires et une surveillance policière intense. Les auteurs appellent à repenser les politiques migratoires pour mieux prendre en compte les réalités humaines et les enjeux de solidarité, loin des débats politiques souvent déconnectés du terrain. (info : Lettre 38 (juillet-sept 2024) du GT Santé-Bioéthique)

**L'exil, toujours recommencé, Chronique de la frontière** par Anne-Claire Desfossez et Didier Fassin, Ed. du Seuil, janvier 2024.



### Droits et libertés

LA REVUE DE LA LDH

### Dossier

#### Police et démocratie : Tensions

Gérard Aschieri

- *La démocratie policière s'installe* / Sebastian Roché
- *Traitement judiciaire des violences policières : un système de complaisance ?* / Judith Allenbach
- *Un combat contre le « permis de tuer des policiers »* / Entretien avec Issam El Khalfaoui
- *Le maintien (militarisé) de l'ordre sur le chantier de l'A69* / D. Welzer-Lang, J.-F. Mignard, P. Gassiot
- *Police-société : restaurer le lien* / Flavien Bénazet
- *La relation ambiguë extrême droite-police* / Philippe Lamy
- *Pour une théorie générale de la sécurité* / Dominique Guibert

#### Également dans ce numéro :

- *Législatives : retours de campagne*
- *Climat : la CEDH face à l'inaction des États*
- *La lente dérive droite du Parlement européen*
- *Nouvelle-Calédonie : une révolte qu'éclaire son histoire*
- *La France et le génocide des Tutsis au Rwanda*



# La Turquie, deux procès, un même État

**A**u lendemain des élections locales du 31 mars 2024, les démocrates de Turquie se sont retrouvés dans un pays plus lumineux. L'AKP, le parti du président Erdoğan qui a transformé la démocratie bancale de son pays en une autocratie en 22 ans de règne, venait de subir un échec cuisant. Pour la première fois dans son histoire électorale, l'AKP n'était plus le premier parti du pays. Au-delà des grandes villes il avait perdu certains de ses bastions. Malgré cette situation réjouissante pour les forces de démocratie, le chemin est long comme le montrent deux procès politiques.

Le 16 mai 2024 s'est conclu **le procès dit de Kobanê** contre des dirigeant·es du Parti démocratique des peuples (le HDP), le parti le plus représentatif des Kurdes de Turquie qui, selon les élections, obtient de 8 à 13 % des voix de l'électorat total de Turquie. Malgré la qualification "pro-kurde" fréquemment attachée à son nom, le HDP revendique un pays multiculturel qui reconnaît les droits fondamentaux de tous les peuples y vivant. Les droits des femmes ont une place centrale dans son agenda politique. C'est le seul parti à avoir instauré un système de co-présidence pour tous les postes dirigeants.

Les dirigeant·es du HDP étaient accusé·es de la violence qui, en octobre 2014, avait coûté la vie à une quarantaine de personnes, très majoritairement proches du HDP. Elles avaient participé à des manifestations pacifiques dans des villes kurdes de Turquie suivant l'appel du HDP après la déclaration d'Erdoğan: "Kobanê est sur le point de tomber". Kobanê, une ville du Kurdistan syrien, a farouchement résisté au siège impitoyable de l'État islamique. Après des premiers attentats dont les auteurs n'ont pas été soumis à enquête, les manifestations ont tourné à la violence. Les dirigeant·es du HDP, qui n'avaient appelé qu'à manifester pacifiquement, ont été ciblé·es comme coupables.

Les audiences ont commencé en printemps 2021, et trois ans plus tard, 24 des accusé·es ont été condamné·es non pour assassinat ou violence mais *pour avoir appelé à manifester*, au total à 408 ans de prison. Parmi eux les co-président·es du parti à l'époque des faits, Selahattin Demirtaş (42 ans de prison) et Figen Yüksekdağ (30 ans de prison), tous les deux en prison

depuis novembre 2016. La libération inconditionnelle de Demirtaş est exigée de longue date par la CEDH mais la Turquie d'Erdoğan la refuse, en violant sa propre constitution.

Le 28 juin 2024 a eu lieu **la troisième audience du procès contre la sociologue turque Pinar Selek**, en exil depuis 15 ans. Le harcèlement judiciaire infligé à cette universitaire (URMIS, Université Côte d'Azur), activiste des droits humains, pacifiste, chercheuse sur les Kurdes, les LGBTIQ+, les exclu·es, l'immigration est à son cinquième chapitre ! Elle a été quatre fois acquittée du même chef d'accusation, celui d'avoir organisé l'explosion en juillet 1998 dans le marché historique d'Istanbul où 7 personnes ont perdu la vie. Pourtant, divers rapports d'experts indépendants ont conclu à un accident. Elle est jugée pour atteinte à l'unité de l'État et risque la perpétuité alourdie. Elle est sous mandat d'arrêt et une demande de *notice rouge*\* est en cours.

Comme les précédentes, cette audience non plus n'a pas manqué de scandales judiciaires. Quelques jours plus tôt, les avocat·es de Pinar Selek ont découvert dans le dossier une lettre du procureur assimilant une réunion scientifique organisée par son laboratoire de recherche à une activité du PKK, la guérilla kurde. Ses avocat·es ont immédiatement porté plainte contre le procureur. Son université a publiquement dénoncé cette atteinte aux libertés académiques. Malgré la gêne évidente des juges suite aux révélations, le tribunal a perpétué son acharnement sur la chercheuse activiste en exigeant sa présence pour sa déposition. La prochaine audience aura lieu le 7 février 2025. Ces méthodes de harcèlement judiciaire bien connues en Turquie sont fréquemment réservées aux cibles de prédilection de l'État. Clairement, Pinar Selek en est une depuis 26 ans.

Comme ces deux procès le montrent, malgré le bleu plus clair de l'horizon, le même état d'esprit répressif de l'État turc persiste.

**T. A.**

*\* Une notice rouge (Interpol) est une demande adressée aux services chargés de l'application de la loi du monde entier afin de localiser une personne et procéder à son arrestation provisoire dans l'attente de son extradition. C'est l'étape précédant le mandat d'arrêt international.*

Communiqué



**Le Collectif Lyonnais de Solidarité avec Pinar Selek** « tient à remercier, chacune et chacun, pour votre participation à la journée du vendredi 28 juin\*. Malgré les turbulences électorales dans lesquelles nous étions alors plongé·es, cette journée a été une magnifique réussite, tant à Lyon qu'à Istanbul où une délégation internationale nombreuse a assisté à un nouveau report de l'audience au 7 février 2025, mettant une fois de plus en échec l'obsession du pouvoir turc à vouloir condamner Pinar. Cette journée a été l'occasion pour de nombreux réseaux de se rencontrer et de se connaître, ce qui est une préoccupation constante de Pinar pour nourrir les luttes. Chacune de vos interventions a démontré combien les combats de Pinar sont aussi les nôtres.»

\* à l'Hôtel de Ville de Lyon, en duplex avec Istanbul. La LDH participait à cette journée. cf aussi la lettre de la section LDH Lyon Confluences N°8 page 4

# La liberté d'information et le principe du pluralisme des idées et des opinions

*La liberté de l'information et le pluralisme en matière de communication des idées et des opinions sont au cœur de la démocratie, pourtant ils sont l'objet d'atteintes tant par les pouvoirs publics que par des propriétaires de médias.*

*Patrick Canin est intervenu sur ce sujet central lors de la réunion de rentrée de la section LDH Lyon Confluences, le 5 septembre .*

**F**igurant dans plusieurs instruments juridiques fondamentaux internes, européens ou internationaux, la liberté de communication des pensées et des opinions est « un droit les plus précieux de l'Homme » (art.11, Déclaration de 1789), « l'un des fondements essentiels d'une société démocratique » selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme. Également exprimés par des textes fondamentaux internes ou européens, le pluralisme des idées et des opinions, ainsi que la liberté des médias, sont garantis. Toutefois, il y a parfois loin des textes à la réalité (la France est ainsi classée 21ème sur 180 pays au classement 2024 de Reporters sans frontières).

## **La liberté d'information**

A l'égard de l'État, la liberté d'information doit être assurée par la protection du secret des sources journalistiques. La loi du 4 janvier 2010 ne permet une atteinte à ce secret que « si un impératif prépondérant d'intérêt public le justifie et si les mesures envisagées sont strictement nécessaires et proportionnées au but légitime poursuivi ». Toutefois, l'expression « impératif prépondérant d'intérêt public » est suffisamment large pour laisser place à des abus de pouvoir ou de procédure. C'est ainsi que des journalistes ont été placés en garde à vue et leur domicile perquisitionné, au motif d'une divulgation de documents ou d'informations qui avaient été l'objet d'une classification au titre du « secret de la défense nationale », cette divulgation ayant été considérée « de nature à nuire à la défense nationale » (articles 413-9 et suivants, Code pénal). Selon une instruction interministérielle de 2021, peut être l'objet d'une telle classification non seulement ce qui relève du domaine militaire, mais aussi politique, diplomatique, scientifique, économique et industriel !

Doivent être également protégés les journalistes en manifestation. Or, le schéma national du maintien de l'ordre tendait à réduire leur présence, notamment en les soumettant à l'ordre de dispersion des attroupements, à l'instar des participants. Le Conseil d'Etat, le 10 juin 2021, a censuré cette atteinte.

A l'égard des détenteurs du capital des organes de presse ou de communication audiovisuelle, une protection des journalistes s'impose aussi. Diverses mesures existent mais peuvent s'avérer insuffisantes : clause de conscience, charte déontologique, société de journalistes, fonds de dotation ou fondation, désignation du directeur de la rédaction par les journalistes, prise de décisions éditoriales individuelles par les chefs de rédaction...

## **Le pluralisme des idées et des opinions en matière de communication**

Le pluralisme des médias est assuré, notamment, par des dispositions limitant la concentration des organes de presse ou du secteur de l'audiovisuel. Toutefois, la concentration de ces entreprises entre quelques milliardaires, les conflits d'intérêts et la connivence démontrent l'échec des politiques publiques en ce domaine.

Le pluralisme dans les médias est l'objet d'une surveillance par une autorité publique indépendante, l'ARCOM, qui a été censurée par le Conseil d'État le 13 février 2024 en ce qu'elle avait refusé de mettre en demeure CNews pour non-respect du pluralisme et de l'indépendance de l'information.

P. C.

# « Protégeons l'information ! Luttons contre la haine et sa propagande »

Nous relayons les propositions du communiqué intersyndical publié le 2 août 2024 par le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes

«Face au danger de l'extrême droite et de son influence dans les médias, les syndicats de journalistes réclament des protections efficaces contre toute ingérence dans les rédactions et proposent six mesures d'urgence pour l'information en France :

- l'indépendance juridique de l'équipe rédactionnelle. La première étape serait de doter cette équipe d'un droit de veto sur la nomination du ou de la responsable de la rédaction ;
- le renforcement de la protection du secret des sources des journalistes, afin de mettre un coup d'arrêt à toutes les intrusions, menaces, surveillances ou poursuites abusives qui mettraient en péril la liberté d'informer et d'être informé ;
- la révision des lois sur la concentration des médias - aujourd'hui obsolètes et inefficaces - afin de favoriser le pluralisme, normalement garanti par l'article 34 de la Constitution ;
- une refonte et une transparence accrue des aides publiques à la presse ;

• un plan pluriannuel pour une information de proximité, réellement pluraliste et indépendante, en utilisant les aides publiques à la presse, pour lutter contre les déserts journalistiques dans de nombreux territoires ;

• la mise en place d'un financement pérenne de l'audiovisuel public, garantissant à la fois son indépendance et les moyens nécessaires à son fonctionnement. Rappelons que l'extrême droite affirme vouloir le privatiser et le démanteler !

Interroger nos pratiques rédactionnelles

Si l'entre-deux tours des législatives a montré l'importance du rôle joué par la presse, nous estimons qu'aujourd'hui il est indispensable que chaque média analyse ses méthodes, ses pratiques, ses habitudes, ses lacunes. Sans verser dans l'excès ou la caricature, mais sans complaisance. (...)»

La suite sur les sites des syndicats de journalistes

## États généraux de l'information : tout ça pour ça ?

ACRIMED 23/09/2024

«La restitution des États généraux de l'information\*, lancés il y a neuf mois, a eu lieu le 12 septembre. « Cinq groupes de travail rassemblant une cinquantaine de personnes ont œuvré à un ensemble de propositions sur des thèmes précis. 22 assemblées citoyennes et événements organisés en région, 174 auditions, 76 contributions [...] la mobilisation a été exceptionnelle », vante le rapport. Mais les quinze propositions retenues par le comité de pilotage ne font pas illusion.

### Tout ça pour ça ?

Le rapport de 350 pages (auquel il faut ajouter les 130 pages de la « contribution citoyenne ») accumule constats, propositions et autres « scénarios » pour 2050. Mais derrière les grandes envolées lyriques - le rapport est intitulé « Protéger et développer le droit à l'information : une urgence démocratique » -, c'est le grand gloubi-boulga. On y trouvera certes à boire et à manger, mais on est loin, par exemple, des contre-propositions formulées fin 2023 par les États généraux de la presse indépendante (...). »

### La suite sur le site [acrimed.org](https://www.acrimed.org)

\* Les États généraux de l'information ont été lancés en octobre 2023 à la demande de la présidence de la République. Ils ont réuni, au-delà des acteurs du secteur (journalistes, éditeurs...), des citoyens, des chercheurs, des hauts fonctionnaires, des associations.

## À fichage découvert

Environ 500 scientifiques, militant-es, expert-es de l'ONU, journalistes ou même critiques culinaires, jugé-es critiques envers les pesticides et les OGM, ont été fichés pour être décrédibilisés, a révélé *Le Monde* en partenariat avec un collectif de médias internationaux, dans une enquête parue ce vendredi. Sur une plateforme privée nommée « Bonus Events », l'entreprise américaine de gestion de réputation *v-Fluence* met à disposition des cadres de l'industrie agrochimique et semencière, des informations personnelles à propos de ces personnalités critiques. Parmi les données : identités des conjoints et des enfants, adresse personnelle, estimation de la valeur du logement ou encore pratique de la méditation. Mais aussi des rumeurs malveillantes, infondées sur l'intégrité scientifique de biologistes ou d'agronomes.

Vert (media en ligne) sept. 2024

## Rue89Lyon

### Convoqués au commissariat ! L'ex-président de l'OL Jean-Michel Aulas attaque Rue89Lyon

Début mai, la rédaction de Rue 89 Lyon a appris que Jean-Michel Aulas et son fils, Alexandre, ont porté plainte contre le journal pour diffamation. L'ancien patron de l'Olympique lyonnais leur reproche une enquête parue en octobre sur ses investissements à travers plusieurs paradis fiscaux dans un terminal de luxe pour jets privés à Miami, dont il est le co-fondateur.

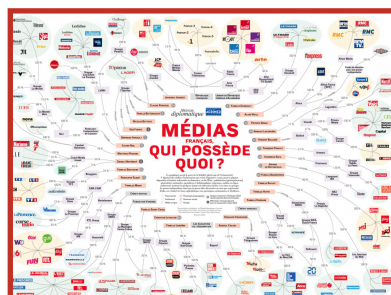
« Le 16 octobre 2023 paraît sur Rue89Lyon une enquête intitulée « Les Aulas s'envolent en jet privé vers les paradis fiscaux ». Grâce à des documents extraits des Openlux, une large enquête sur le paradis fiscal luxembourgeois, l'article démontre que Jean-Michel Aulas est co-fondateur d'Embassair, un terminal de luxe pour jet privés à Miami. »

La suite de l'article sur le site de Rue89 Lyon



## Médias français : Qui possède quoi ?

*Le Monde Diplomatique* et le site *Acrimed* publie chaque année une cartographie des entreprises de presse. On peut retrouver cette infographie (en format plus lisible) sur le site [acrimed.org](https://www.acrimed.org)



**Le groupe de travail Environnement - Écologie et Droits de la LDH Lyon Confluences est engagé dans des actions et réflexions communes avec les différentes associations partenaires de l'Alliance Écologique et Sociale, tout en participant également aux réflexions menées dans le cadre de consultations citoyennes. Cet article rend notamment compte des travaux de l'Assemblée des usagers de l'eau de la Métropole de Lyon.**

## La perspective d'un déficit d'eau dans la Métropole de Lyon

Qui aurait pu prédire il y a 50 ans, au confluent du Rhône et de la Saône, que l'on s'inquiéterait un jour de manquer d'eau ? Maintenant, on sait qu'avec l'élévation de la température moyenne annuelle (+ 1,8°C sur la période 1960-2020), la diminution de 10 % des précipitations neigeuses et la fonte des glaciers, la baisse du niveau d'étiage du Rhône a déjà atteint 15 %. D'ici à 2050, on estime que l'augmentation de la température atteindra 2,3°, tandis que le débit du fleuve baissera encore de 20 %. Le changement climatique touche en effet particulièrement notre région. On sait aussi – puisque la croissance économique est toujours à l'ordre du jour – qu'on aura besoin de plus d'électricité et que l'on va construire de nouveaux réacteurs nucléaires gourmands en eau pour leur refroidissement. L'enjeu va donc être de protéger la ressource qui n'est pas inépuisable, d'encourager à la sobriété, tout en garantissant un accès inconditionnel à une eau potable de qualité.

### Une Assemblée des usagers de l'eau

La Métropole de Lyon a entrepris un vaste programme pluriannuel de réflexion et d'action. Il a commencé par une opération de sensibilisation de la population, « Eau futurE » en 2022 : cette démarche a permis de toucher environ 8 000 participants de tous âges, par divers ateliers, ciné-débats, balades de découverte, auprès de MJC, établissements scolaires, associations... Fin 2022, la Métropole a organisé une Assemblée des usagers de l'eau : plus d'une centaine de volontaires ont assisté à des réunions pour écouter des spécialistes et formuler des choix transmis au Conseil d'administration de la Régie Eau publique par 4 membres élus de l'Assemblée qui ont droit de vote.

Après des séances consacrées au droit à l'eau potable, à la concertation sur les rapports entre les habitants et la nouvelle Régie, l'Assemblée a abordé en 2023 la question de la tarification sociale et environnementale : une succession d'allers-retours entre l'Assemblée, les services techniques de la Métropole et les élus. Les principes qui ont élaboré une tarification progressive visaient à responsabiliser et inciter à la sobriété, en différenciant les particuliers et les professionnels, ainsi qu'en veillant à l'équité d'une grille s'appliquant à la fois à l'habitat collectif et à l'habitat individuel. Pour que la tarification ne pénalise pas les foyers en grande difficulté une aide « préventive » sera accordée sans avoir à constituer de dossier.

- La grille tarifaire des particuliers comprend 12 m<sup>3</sup> gratuits « d'eau vitale » par an et par foyer abonné ; puis une tranche intermédiaire de 180 m<sup>3</sup> pour protéger les familles nombreuses, et une dernière tranche fortement augmentée (x 2) pour dissuader les gros consommateurs (5%).



Photo : MET

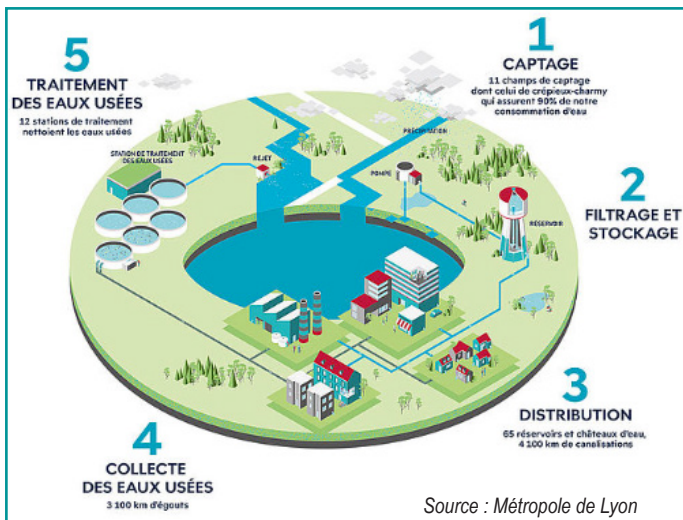
- La tarification pour les professionnels comprend 4 tranches progressives pour toucher les grosses consommations, tandis qu'une réduction est prévue pour les petits commerçants et artisans.

Votee par le Conseil de la Métropole en mars 2024, cette tarification s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le programme 2024 a concerné l'adaptation aux impacts du dérèglement climatique : comment réagir pour susciter la résilience à la baisse à venir de la ressource en eau ? Dans son domaine de compétence, la Métropole ne peut s'attaquer à la racine du désastre écologique mais seulement protéger ce qui reste, dans un monde qui proclame l'injonction à s'adapter sans faire face aux causes destructrices. Deux séances ont interrogé une dizaine d'acteurs de terrain (pompiers, SAMU Social, industriel, agriculteur, adjoint à la végétalisation de la ville de Lyon...) ; puis, 4 scientifiques dans des ateliers séparés sur la gouvernance amont/aval, les vulnérabilités sociales, la planification réglementaire et l'hydrologie régénérative.

### La régénération en hydrologie

L'atelier de Samuel Bonvoisin sur l'hydrologie a introduit un principe nouveau, la régénération, qui dépasse la simple adaptation : il s'agit d'agir sur les causes de la raréfaction de l'eau et de maintenir cette ressource malgré le réchauffement climatique. Cela implique une rupture qualitative et quantitative dans la gestion de l'eau. Pour lutter contre l'aridification des sols, il faut ralentir le ruissellement de l'eau, afin qu'elle puisse s'infiltrer dans le sol et, conformément au cycle de l'eau verte (la plus importante, celle du sol et de la biomasse), favoriser l'évaporation des sols et l'évapotranspiration des plantes qui renvoient l'eau dans l'atmosphère. Ce modèle régénératif repose sur le fonctionnement des écosystèmes, la diversification des espèces d'arbres, la plantation de haies, la présence de prairies et de mares qui stockent l'eau ; il nécessite une politique qui lutte contre l'artificialisation des sols, la bétonisation des cours d'eau. La stratégie de la Métropole de Lyon s'efforce déjà de



créer une ville perméable, avec des noues, des revêtements poreux, des « arbres et des jardins de pluie » pour recharger les nappes phréatiques et réduire le recours aux stations d'épuration qui se déversent finalement dans le Rhône ; toutefois, les possibilités de transformation de zones construites en « ville éponge » sont limitées.

À l'issue de ces exposés, la réflexion par petits groupes a abouti à de nombreuses suggestions d'améliorations : la recherche d'alternatives à la dépendance au champ captant de Crémieux-Charmy et la restauration de la qualité d'autres captages ; la désimperméabilisation des sols urbains ; l'utilisation des eaux pluviales... Certaines questions ont fait débat : le recours à l'innovation technique plutôt qu'aux solutions fondées sur le respect de la nature (restauration des zones humides) ; la définition des activités essentielles et des critères de priorisation des usages ; la nécessité d'une justice environnementale qui ferait payer les industriels pollueurs, trop souvent impunis... Une question a regroupé divers problèmes déjà évoqués : la nécessité de développer une « culture de l'eau », afin d'informer sur ce bien commun qui va trop souvent de soi et auquel on n'accorde pas toute l'attention qu'il mérite ; il faudrait lever les freins au changement, inciter à la sobriété et garantir le partage équitable : travail d'éducation et de sensibilisation à poursuivre.

Ce bref résumé de 2 années de travail n'a pu mentionner l'ensemble de la réflexion sur la prise en compte des risques naturels, la qualité de l'eau, la gouvernance démocratique : cette dernière question nécessite une approche complète pour coordonner les activités des différents acteurs (agence de l'eau, collectivités, État) et intégrer le point de vue des usagers... Leur participation continuera à l'avenir dans le cadre de l'élaboration du plan Climat, Air, Énergie Territorial 2030 et de la Convention Citoyenne pour le Climat mise en place en septembre 2024.

M. G.

Pour en savoir plus :

file:///Users/michel/Downloads/EauFuture\_Enseignements\_NL1\_2.pdf  
 file:///Users/michel/Downloads/EauFuture\_Enseignements\_NL2\_2.pdf  
<https://jeparticipe.grandlyon.com/pages/assemblee-des-usagers-de-leau>



Episode 23 « Des Voix et des droits », le podcast de la LDH, avec Hélène Leclerc, co-responsable du groupe de travail « Éducation, jeunesse et droits de l'enfant » de la LDH

**1ère partie :** Dans cet épisode Hélène Leclerc s'intéresse à la non-scolarisation d'enfants en France où l'éducation est pourtant obligatoire (obligation d'instruction de 3 à 16 ans et obligation de formation jusqu'à 18 ans). Elle décrit l'ampleur de cette non-scolarisation avec les différentes formes d'éloignement de l'école (enfants non-inscrits à l'école, enfants déscolarisés de manière partielle ou irrégulière, enfants connaissant des ruptures plus ou moins longues dans leur scolarité ; la liste des enfants concernés (enfants et jeunes qui vivent en très grande pauvreté, en hôtels sociaux ou centres d'hébergement d'urgence, enfants porteurs d'une forme de handicap, enfants voyageurs, enfants dans les lieux de privation de liberté, mineurs isolés, enfants originaires de territoires ultra-marins,...), les causes favorisant la non-scolarisation (droits fondamentaux non respectés - non accès à l'eau ou à l'électricité, déchets non collectés, alimentation carencée, promiscuité, rythme de vie pas adapté au rythme scolaire, frais de cantine, éloignement géographique, déménagements fréquents, évacuations des campements...); les responsabilités des maires...

**2ème partie :** Hélène Leclerc poursuit sa présentation des enfants et des jeunes concernés par la non-scolarisation : les mineurs isolés; la situation à Mayotte et la Guyane; les enfants dans les lieux de privation de liberté. Elle aborde également quelques recommandations.

### Université d'automne : Être jeune aujourd'hui

La prochaine Université d'automne de la LDH aura lieu le samedi 30 novembre et dimanche 1<sup>er</sup> décembre au Campus Condorcet à Aubervilliers. Elle sera dédiée à « La place des jeunes dans notre société », avec pour principale ligne d'horizon : *quelle société veut-on offrir aux jeunes, à tous les jeunes ?*

La question de la place des jeunes constitue un sujet de société central qui renvoie aux problématiques des droits de manière transversale, avec une question cruciale : *quelle société veut-on offrir aux jeunes, à tous les jeunes ?* Cela à un moment où beaucoup d'entre eux sont confrontés à de nombreuses difficultés (insertion, précarité...), où la crise sanitaire a renforcé l'interdépendance avec les familles et où les politiques publiques à leur égard sont loin d'être à la hauteur de leurs besoins et de leurs aspirations. On assiste même de la part de divers politiques à tout un discours les stigmatisant, entretenant une forme de peur à leur égard, les disqualifiant, demandant plus « d'autorité » vis à vis d'eux et promouvant des approches punitives, y compris envers leur famille.

Ajoutons à cela qu'au-delà même des discours, un certain nombre de mesures prises par les pouvoirs publics ne font qu'aggraver les inégalités (sociales, territoriales...) qui frappent les jeunes en maltraitant toujours davantage les plus fragiles. Il s'agira donc dans cette université d'automne d'apporter des éclairages variés sur cet ensemble de questions, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité, mais aussi de réfléchir à des propositions pour que tous les jeunes puissent bénéficier de l'effectivité de leurs droits et être pleinement acteurs de notre société et de notre avenir commun.

Il s'agira de croiser la parole de spécialistes avec celles de jeunes eux-mêmes sous des formes variées : participation de représentants d'organisations de jeunes à des tables rondes comme prises de parole organisées de jeunes issus de milieux différents.